



Digne-les-Bains, le 9 mai 2016

**POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
REPORT DE DELAI DE LA TELEDECLARATION DES DOSSIERS 2016**

Le Ministère de l'Agriculture reporte la date limite de dépôt des dossiers PAC 2016 sans pénalité au 15 juin 2016 inclus.

En revanche la date limite de déclaration des aides bovines reste fixée au 17 mai 2016 inclus.

Ces délais supplémentaires sont accordés, en contre-partie de la suppression des dossiers papier et de l'obligation de télédéclarer sur TELEPAC, pour vérifier les Surfaces Non Agricoles (SNA) et les Zones de Densités Homogènes (ZDH) déclarées dans les dossiers.

Il est possible de modifier sa déclaration PAC 2016 durant ce délai même si elle a déjà été signée : **ne pas oublier dans ce cas de signer à nouveau la déclaration.**

Il est conseillé de commencer au plus tôt la télédéclaration et de mettre à profit le report de délai pour vérifier précisément les SNA et ZDH.

La Direction Départementale des Territoires (DDT) poursuit l'appui individualisé dans ses locaux **pour la prise en main** de l'application TELEPAC.

Les rendez-vous doivent être pris auprès de :

- Marie-Odile NICOLAS – Tél. : 04 92 30 20 80
marie-odile.nicolas@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

- Rosa VILLAVARDE – Tél. : 04 92 30 20 81
rosa.villaverde@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Contact presse : Sara Janssen – 04 92 36 72 10

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'État dans les Alpes-de-Haute-Provence sur Twitter en suivant le compte @Prefet04